Imprimer

2001/02/27 Pour une intégration des Amériques en quatre langues

Québec, le 27 février 2001. À quelques semaines du troisième Sommet des Amériques, qui se déroulera à Québec, la présidente du Conseil de la langue française, Mme Nadia Brédimas-Assimopoulos, rend public un avis sur « Les enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques ».

Jusqu'à maintenant, les aspects linguistiques de l'intégration des Amériques n'ont jamais été traités. Le Conseil de la langue française soulève cette question en proposant une intégration des Amériques en quatre langues. Il souligne qu'au moins trois aspects doivent être considérés :

- la protection des consommateurs sur le plan linguistique;
- l'enseignement de deux langues étrangères;
- le multilinguisme des organisations interaméricaines.

Ajouter un volet interaméricain à la stratégie linguistique du Québec
En premier lieu, le Conseil de la langue française recommande au gouvernement du Québec d'ajouter un volet interaméricain à sa stratégie linguistique, lequel visera à :

- Encourager les développements du multilinguisme au sein des entreprises exportatrices à l'aide des programmes d'aide gouvernementale; la stratégie du multilinguisme, appliquée concrètement à l'étiquetage, au mode d'emploi des produits et aux sites Internet de commerce électronique, sert les intérêts des entreprises exportatrices en leur facilitant la pénétration de nouveaux marchés. Les consommateurs sont eux aussi avantagés puisqu'ils peuvent s'informer et acheter dans leur propre langue. Quant aux États, elle leur permet de voir la langue nationale respectée sur leur territoire.

- Développer le plurilinguisme des Québécois; considérant l'importance grandissante et les avantages individuels et collectifs que procure la connaissance de langues étrangères, le Conseil recommande de rendre obligatoire l'apprentissage d'une troisième langue au secondaire et au collégial et souhaite que les universités accroissent l'enseignement de langues étrangères dans leurs programmes de formation.

- Favoriser la réflexion et le dialogue sur la diversité linguistique par l'organisation d'un séminaire interaméricain sur la promotion des langues et la création d'un réseau interaméricain pour la promotion des langues, ce qui permettra de mener des actions multilatérales en faveur du multilinguisme dans le contexte de l'intégration des Amériques.

Intervenir auprès du gouvernement fédéral
En second lieu, le Conseil recommande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il puisse :

- Renforcer le multilinguisme des organisations interaméricaines, telles que l'Organisation des États américains, la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation panaméricaine de la santé dont la plupart ont quatre langues officielles (l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais). Ces organisations devraient traduire, dans chacune des langues officielles, les documents d'intérêt général et l'information dans les sites Internet, donner une importance égale aux langues officielles dans les critères d'embauche linguistiques et, finalement, développer les compétences linguistiques de leur personnel.

- Exprimer clairement le soutien à la diversité linguistique continentale dans le cadre du processus d'intégration; le Conseil considère que les

chefs d'État et de gouvernement devraient inscrire des dispositions relatives au soutien et au renforcement du multilinguisme dans le Plan d'action du Sommet des Amériques et dans le Traité qu'ils signeront, notamment en ce qui a trait à la protection du consommateur et à la reconnaissance officielle des quatre langues.

Les pays membres de plusieurs blocs d'intégration régionaux, dont le Mercosur, l'Association des États de la Caraïbe (AEC) et l'Union européenne (UE) ont réussi à développer de telles mesures de soutien et de respect de la diversité linguistique régionale. Le Conseil croit qu'il pourrait s'agir là d'exemples à suivre.

** 30 **

Source : Stéfanie Vallée

Responsable des communications
Conseil de la langue française

L'avis est disponible sur demande et dans le site Internet du Conseil de la langue française (http://www.cslf.gouv.qc.ca/).

Tél. : (418) 643-2956, Télécopieur : (418) 644-7654,
stefanie.vallee@cslf.gouv.qc.ca